

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le 11 DECEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 05 DECEMBRE 2018, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mmes Anne SERRE - Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - M. Jesus SIMON - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - M. Jean-Pierre LALANNE - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Laure FAUDEMÉR - Mrs. Bruno CASSEN - Pascal DAGES.

POUVOIRS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à Mme le MAIRE
M. Jean-Pierre LALANNE donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. André DROUIN
M. Pascal DAGES donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : MUSEE DE BORDA : DEVELOPPEMENT DE LA BOUTIQUE EN 2019

Afin d'enrichir l'offre existante de la boutique (annexe 1), de nouveaux articles en rapport avec l'exposition 2019 'Ils sont food ces Romains !' et avec la thématique gallo-romaine développée à la crypte archéologique pourraient être mis en vente.

Il est donc proposé de développer la boutique du musée en ajoutant, en complément des articles déjà présents, les ouvrages et articles dont la liste et les tarifs sont joints en annexe 2.

De plus, compte tenu des contraintes budgétaires, le musée proposera également avec un système de dépôt / vente des ouvrages liés à l'exposition de 2019. Cela permettra ainsi de ne pas engendrer de dépense ni de stockage d'inventus.

Dans ce cadre, il est proposé d'ajouter :

5 ouvrages :

- Recettes Romaines de René Husson et Philippe Galmiche / Adultes / 14,50 €
- L'Empire Romain... par le menu de Dimitri Tilloi d'Ambrosi / Adultes / 18,90 €
- Marcus et Péritas de Mary-Luce Pla et Sylvie Cazaban / Enfants / 10 €
- Les Romains à petits pas d'Éric Teyssier et Éric Dars / Enfants / 13,50 €

Le dépôt / vente sera conclu avec la société Campus de Dax (convention en annexe 3).

Un ouvrage supplémentaire :
- Dax, de Lucien Arlaud / Adultes / 18 €

Le dépôt/vente sera conclu avec Monsieur Lucien Arlaud, dessinateur régional (convention en annexe 4).

En fonction des ventes réalisées, un réassort pourra être réalisé en cours d'exposition.

Des gratuités sur les articles hors dépôt / vente pourront être accordées à titre protocolaire, à l'occasion de partenariats ou de manifestations promotionnelles et dans le cadre de la collaboration avec des chercheurs, artistes, étudiants et stagiaires notamment pour l'aide à la réalisation des expositions temporaires.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de la ville, exercice 2019, en dépenses, article 6078-322-MUSE et en recettes, article 7088-322 MUSE.

**SUR PROPOSITION DE MADAME GERALDINE MADOUNARI, CONSEILLERE MUNICIPALE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

FIXE les tarifs de la boutique du musée de Borda tels que proposés en annexe,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ces opérations.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20181211-21-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 12 Décembre 2018

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».